

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2025

PROCES VERBAL

L'an 2025 à 18H30 , le Conseil Municipal du 1er avril 2025, régulièrement convoqué le 24 mars 2025, s'est réuni en en mairie, sous la présidence de **Madame Anaïs TOSEL, Maire**.

Etaient présent(s) : Madame TOSEL, Madame ALBOU-ETCHART, Monsieur CRISTINA, Madame SALMON, Monsieur ANDREA, Madame VAL, Monsieur LAVAINE, Madame ALBERT, Madame CUFFI, Monsieur TORDO, Madame GIUGLARIS, Monsieur MANASSERO, Monsieur PUIG, Monsieur LA ROSA - SERAFINI.

Etaient excusé(s) : Monsieur GENOUX.

Etaient représenté(s) : Erwann GENOUX pouvoir à Ariane ALBOU-ETCHART

Etaient absent(s) : Nathalie KESTEMONT - GASPERI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Ariane ALBOU-ETCHART

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 1 AVRIL 2025**

- 1. Adoption des comptes rendus de la séance du**
- 2. Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales**
- 3. Finance**
 - a. 1 - Compte de gestion 2024**
 - b. 2 - Affectation des résultats de l'exercice 2024**
 - c. 3 - Compte administratif 2024**
 - d. 4 - Budget Primitif 2025**
 - e. 5 - Fongibilité des crédits en M 57 pour l'année 2025**
 - f. 6 - Fixation des taux d'imposition 2025**
- 4. Administration Générale**
 - a. 7 - Subventions Association**

Délibération n° 2025-011 - Compte de gestion 2024

Conseillers présents 14
Conseillers représentés 1
Conseillers absents 1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par Monsieur Sébastien Vançon, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Détail du vote :

- Présents au Conseil Municipal : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 14 voix pour - 0 voix contre :
1 abstention(s) : Lucas LA ROSA - SERAFINI

Délibération n° 2025-012 - Affectation des résultats de l'exercice 2024

Conseillers présents 14
Conseillers représentés 1
Conseillers absents 1

Ariane ALBOU, Adjointe aux Finances, rappelle à l'assemblée les résultats du Compte Administratif 2024 qui vient d'être voté.

Il propose à ses collègues d'affecter ces résultats au budget communal primitif 2025 de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 165 986.57 € au compte 002 et de 100 000 euros au compte 1068,
- Affectation de l'excédent d'investissement de 510 344.61 € au compte 001.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ADOpte les propositions faites ci-dessus par l'adjointe aux finances.

Détail du vote :

- Présents au Conseil Municipal : 14
 - Qui ont pris part à la délibération : 14 voix pour - 0 voix contre :
- 1 abstention(s) : Lucas LA ROSA - SERAFINI

Délibération n° 2025-013 - Compte administratif 2024

Conseillers présents 14

Conseillers représentés 1

Conseillers absents 1

Madame le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Ariane ALBOU, Adjointe aux Finances, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024 de la Commune, dressé par Anais TOSEL, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses.....	2 667 298.56 €
Recettes.....	2 808 829.94 €
Résultat de l'exercice 2024.....	141 531.38 €
Résultat de clôture.....	265 986.57 €

Section d'Investissement

Dépenses.....	2 368 560.73 €
Recettes.....	2 871 473.85 €
Résultat de l'exercice 2024.....	502 913.12 €
Résultat de clôture positif	510 344.61 €

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Détail du vote :

- Présents au Conseil Municipal : 14
 - Qui ont pris part à la délibération : 12 voix pour - 0 voix contre :
- 2 abstention(s) : Noël CRISTINA, Lucas LA ROSA - SERAFINI
1 n'ayant pas pris part au vote : Anaïs TOSEL

Délibération n° 2025-014 - Budget Primitif 2025

Conseillers présents 14
Conseillers représentés 1
Conseillers absents 1

Ariane ALBOU, Adjointe aux Finances, présente à l'assemblée le budget primitif 2025 de la Commune et en donne lecture par chapitre.

Ce budget s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la manière suivante :

- Section d'investissement.....	4 408 760.61 €
- Section de fonctionnement.....	2 577 467.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu le document présenté, après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget primitif 2025 de la Commune, tel que présenté ci-avant.

Détail du vote :

- Présents au Conseil Municipal : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 13 voix pour - 0 voix contre :
2 abstention(s) : Noël CRISTINA, Lucas LA ROSA - SERAFINI

Délibération n° 2025-015 - Fongibilité des crédits en M 57 pour l'année 2025

Conseillers présents 14
Conseillers représentés 1
Conseillers absents 1

Madame le maire rappelle aux membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°2023-48 du conseil municipal en date du 26 septembre 2023 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 et que cette norme comptable s'appliquera au budget communal ;

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est

informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- AUTORISE Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

-Donne tous pouvoirs à Madame le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Détail du vote :

- Présents au Conseil Municipal : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 15 voix pour - 0 voix contre :

Délibération n° 2025-016 - Fixation des taux d'imposition 2025

Conseillers présents 14

Conseillers représentés 1

Conseillers absents 1

Ariane ALBOU, Adjointe aux finances, expose à l'assemblée que depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Dès 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Elle rappelle que en 2024 le Conseil municipal avait voté une diminution du taux de la taxe foncière passe de 26.32 % à 25.30 %.

Il est proposé, suite à ces informations, de modifier les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les porter à :

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI à l'exposé de l'Adjointe aux finances, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer pour 2025 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties.....24.60%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties....17,28 %
- Taxe d'habitation 12,45%

Détail du vote :

- Présents au Conseil Municipal : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 15 voix pour - 0 voix contre :

Délibération n° 2025-017 - Subventions Association

Conseillers présents 14

Conseillers représentés 1

Conseillers absents 1

Madame le Maire rappelle que dans le budget 2025 qui vient d'être voté, il est prévu à l'article 6574 « subventions de fonctionnement à d'autres organismes de droit privé » une somme de 55 000 €. Elle propose d'attribuer aux associations qui en ont fait la demande et selon les bilans financiers qui lui ont été communiqués, les subventions suivantes :

- Anciens Combattants	700 €
- COS personnel communal.....	8 680 €
- FAC Arts culture.....	3 500 €
- Association la Falicouniera.....	2 000 €
- Association Falcon en Fleurs	5 000 €
- ACADEM	1 250 €
- FALICON en Scène.....	3 500 €
- Association les rencontres du Piano.....	1 200 €
- Falcon Trail plaisir.....	2 000 €
- Falcon Tri team.....	2 000 €
- Falcon Oxygène.....	2 000 €
- Foot ASF	2 500 €
- AGV Gym. Volontaire	2 000 €
- Aide vie dance.....	1 250 €
- APE Falipitchoun	2 500 €
- Amicale des forestiers sapeurs	300 €
- Association pétanque.....	1 100 €
- Association Ski club de Falcon	3 000 €
- Ceba Canta.....	800 €
- Tennis.....	6 000€
- Merchweiller/Castellino.....	3 000 €
- Vivre au Faliconnet.....	200 €

Mme Le Maire précise que les associations non nommées ci-dessus n'ont pas déposé de dossier de demande de subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI L'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions proposées ci-avant pour l'année 2025 pour un montant de 54 480 euros.

Monsieur Denis MANASSERO, Monsieur Alain ANDREA et Monsieur Lucas LAROSA ne prennent pas part au vote.

Détail du vote :

- Présents au Conseil Municipal : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 11 voix pour - 0 voix contre :

4 n'ayant pas pris part au vote : Noël CRISTINA, Alain ANDREA, Denis MANASSERO, Lucas LA ROSA - SERAFINI

Madame Ariane ALBOU-ETCHART

Anaïs TOSEL

Secrétaire de séance

Maire